

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 022-111/08/BC

■ Opération Plan d'Aou, Saint-Antoine, La Viste - Aménagement de la trame viaire du plateau de Plan d'Aou à Marseille (15ème arrondissement)- Lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre - Approbation du Dossier de Consultation des Concepteurs correspondant
DIVOI 08/793/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du programme de requalification urbaine des quartiers du Plan d'Aou, Saint-Antoine, La Viste et au titre de la convention ANRU approuvée par délibération du 10 octobre 2006, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a affecté, en séance du 9 octobre 2006, une autorisation de programme d'un montant de 14 Millions d'euros.

Entre autres opérations affectées à la réalisation de ce projet urbain est programmée la requalification de la trame viaire de desserte du plateau de Plan d'Aou composée de la rue des Malouins, de la rue des Frégates ainsi que du Parc prolongée et de la voie interne à l'îlot 6-1.

Celle-ci accompagne et complète en effet les opérations de transformations profondes engagées dans le secteur, de réhabilitation et de rénovation de cadre bâti (logements et équipements), et de qualification des espaces publics (comme les places du Nord et du Sud).

La trame viaire, dont le tracé a été approuvé par l'ensemble des partenaires à l'opération, vise à contribuer à conférer à ce morceau de ville, des caractères d'urbanité. Son assiette, obtenue par découpage de vastes unités foncières conduisant à l'ilotage, sa fonctionnalité, son accessibilité et sa typologie (trottoirs plantés, offres de stationnement) ont été établis en ce sens.

L'avant-projet a par ailleurs permis, par un travail sur l'espace public en planimétrie et altimétrie, de mettre en cohérence et de structurer l'ensemble des opérations sur le bâti et en infrastructure réseaux.

Sur ces bases et afin de poursuivre sur les études Projet, Assistance et Contrats de travaux et d'avoir une assistance dans la direction des travaux, il apparaît souhaitable de recourir à une maîtrise d'œuvre externe.

Le marché qui sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert à des équipes regroupant les compétences en paysage urbain et ingénierie VRD, comprendra les missions suivantes : PRO, ACT, DET, AOR et OPC.

Il ne sera ni fractionné, ni alloti.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006
- La délibération du Conseil de Communauté du 09/10/2006 approuvant l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 14 Millions d'euros à l'opération ANRU Plan d'Aou, Saint-Antoine, La Viste.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de la trame viaire du plateau de Plan d'Aou, comprenant les rues des Malouins, Frégates, du Parc, de la traversée de l'îlot 6-1

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement des espaces publics du plateau du Plan d'Aou composé des voies Malouins, Frégates, du Parc, de la traversée de l'îlot 6-1.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Concepteurs annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Communauté urbaine 2008 et suivants – Opération 2006/00133 Nature 2132 – Fonction 822.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN